

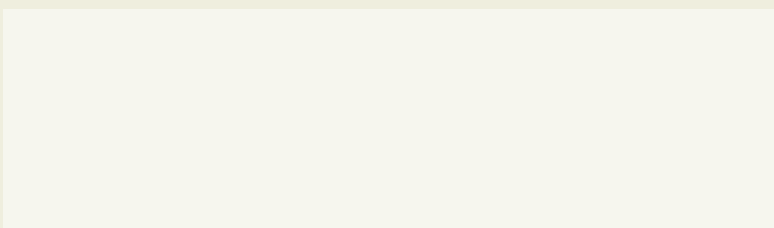
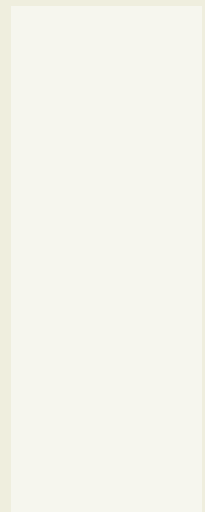
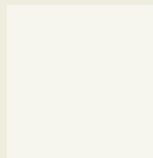
Risque N°3

Le risque routier



1. De quoi parle-t-on ?
2. Références réglementaires
3. Facteurs de risque routier
4. Prévention et protection

De nombreux agents conduisent un véhicule dans le cadre de leurs activités, que ce soit de façon occasionnelle ou régulière. Quelque soit la nature de ses missions, ce personnel doit répondre à des exigences : respect des plannings, respect des limitations de vitesse, préserver une réactivité, ... La multiplicité des lieux de travail, le fonctionnement en flux tendu, le temps de conduite, le comportement humain sont des facteurs aggravants du risque qui est bien souvent la cause de dommages corporels très importants en cas d'accidents.



1. De quoi parle-t-on ?



Le risque routier peut intervenir lors du déplacement d'un agent dans le cadre de ses missions permanentes, d'un déplacement occasionnel (formation, ...) ou lors d'un trajet entre son domicile et son lieu de travail.

Les accidents routiers du travail représentent aujourd'hui environ 3 % des accidents du travail toutes causes confondues et plus de 20 % de l'ensemble des accidents mortels de travail. Ainsi on peut constater que ce risque a une fréquence moindre mais une très haute gravité.

Au-delà des dommages corporels liés à une collision de véhicules, la conduite régulière de véhicules peut occasionner des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) dus à des postures contraignantes maintenues et vibrations, mais aussi des chutes, contusions et du stress.

2. Références réglementaires



- Code de la Route.
- Code de l'Environnement
- Article L. 4121-1 du Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement ».
- Article L. 4121-2 du Code du Travail : Principes généraux de prévention dont « l'employeur doit évaluer les risques ».

3. Facteurs de risque routier



En fonction des résultats de l'évaluation du risque (fréquence d'exposition, gravité, maîtrise), on pourra retrouver plusieurs éléments (Individu, Tâche, Matériel, Milieu) concourant au risque d'accident de la route, par exemple :

▪ Eléments humains

- Fatigue / sensibilité / acuité visuelle : réaction à la conduite de nuit, intensité des phares, route mouillée ou enneigée,
- Baisse de la vigilance influée par les fortes chaleurs, l'alcool, les médicaments, les maladies,,
- Les conduites agressives, le non respect des règles du code de la route, ...
- Sensibilité au risque.

▪ Eléments liés aux postures de travail

- Rachialgies (douleurs au niveau de la colonne vertébrale) dues aux vibrations. Le niveau de vibration dépend des équipements du véhicule (sièges), du respect des normes anti vibratiles, de la maintenance, de l'état des voies,
- Troubles musculo-squelettiques (cou, épaule, dos) dus aux positions contraignantes maintenues et vibrations.

▪ Eléments chimiques

- Le risque d'intoxication, explosion, incendie, lié à la nature du chargement (produits toxiques, inflammables, explosifs, ...) en cas de fuites ou de renversement accidentel.

▪ Eléments de l'organisation au travail

- Intensité de travail, rotation des tâches, respect des délais, horaires décalés, ...
- Communications téléphoniques.
- Entretien, maintenance des véhicules.
- Formations, autorisations de conduite, recyclage.

▪ Eléments de l'environnement

- Type de voies (rapides, ville, ...), état des voies, zones dangereuses.
- Prévisions météorologiques, conditions du trafic.

▪ Eléments du véhicule

- Maintenance, ergonomie, sécurité et confort du véhicule et des éléments matériels.
- Projection d'objets non arrimés.
- Vibrations : le niveau de vibration dépend des équipements du véhicule (sièges), du respect des normes anti vibratiles, de la maintenance, de l'état des voies.

4. Prévention et protection



- **Eviter le risque sinon réduire l'exposition**

- Supprimer les déplacements qui ne sont pas nécessaires.
- Privilégier d'autres modes de déplacements (train, bus, ...).

- **Préparer les déplacements**

- Rendre les contraintes horaires compatibles avec le respect du Code de la Route.
- Calculer les temps de déplacement en prenant en compte l'état des routes, les conditions météorologiques et les temps de repos.
- Améliorer la sécurité et la circulation sur le site des collectivités et des établissements associés (parking, accès, signalétique, ...).
- Organiser les alertes météorologiques et aménager les horaires de travail.

- **Améliorer le management du parc**

- Disposer des équipements de sécurité essentiels (ABS, airbags conducteur et passager, climatisation, direction assistée, pneus neige, ...), dès l'achat de nouveaux véhicules.
- Assurer l'entretien régulier des véhicules (carnet de maintenance, contrôles, nettoyage ...).
- Aménager les véhicules prévus pour le transport de charges (séparer l'habitacle du volume utilisé pour les charges, prévoir l'arrimage du matériel, formaliser des consignes, ...).

- **Informier / Former les agents**

- Interdire la conduite sous effet de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments, ...) et l'utilisation du téléphone au volant.
- Former et sensibiliser pour une conduite plus sûre et plus écologique.
- Responsabiliser les agents à la bonne tenue de leur véhicule et la remontée d'information.
- Assurer un retour d'expérience sur les accidents de trajet et définir un plan d'actions correctives et préventives.

Bibliographie



- « **Livre Blanc VUL** » - 12 propositions pour un VUL plus sûr – site du Fonds National de Prévention
- « **Le risque routier, un risque professionnel à maîtriser** » - Editions INRS – ED 935 - 2004
- « **Le risque routier en mission. Guide d'évaluation des risques** » - Editions INRS – ED 986 – Septembre 2006

Pour tout savoir sur le risque routier : <http://www.cram-alsace-moselle.fr/editorial/spip.php?rubrique8>

Contact



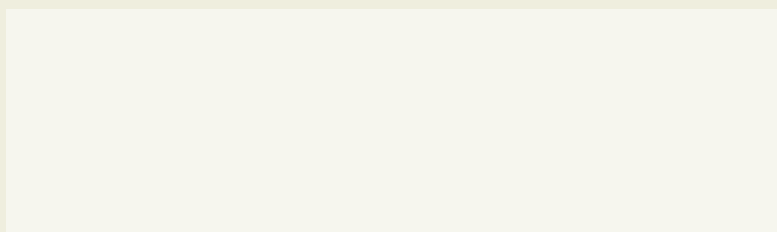
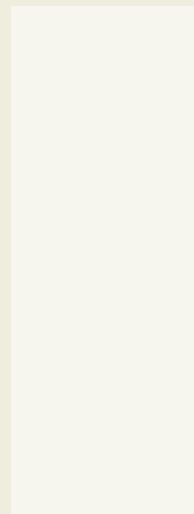
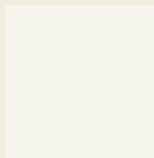
Pôle Santé & Prévention

Filière Assurances de Personnes Secteur Public

Mail : prevention@grassavoye.com

Notes

This image shows a full page of a document template. It consists of approximately 30 evenly spaced horizontal dotted lines across the entire width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings present.



GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.
Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoye.com>.
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).
Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 Place de Budapest 75436 Paris Cedex 9

Copyright © 2018 Willis Towers Watson. All rights reserved

www.grassavoye.com